



audition preliminaire

Par **moi591**, le **03/07/2019** à **11:20**

bonjour,

je permets de vous écrire cconcernant une audition preliminaire.

je m'explique ce matin l'opj m'appel pour une audition preliminaire car lors de ma garde vue le lieu de l'infraction (alcoolemie) n'était pas préciser donc le parquet a decidé de mettre fin à ma garde vue.

Saurait-il plus justicieux de m'y rendre avec un aavocat pour une eventuel vice de procedure.

cdlt

Par **Visiteur**, le **03/07/2019** à **12:06**

Bonjour

C'est en effet la meilleure option et c'est possible

[IDossier](#)

Par **moi591**, le **03/07/2019** à **12:15**

bonjour,

Merci de votre réponse.

Ce meme opj me dis qu'il est notifier le lieu sur l'autre papier.

Pourquoi me faire repasser une autre audition dans se cas la,si le lieu n'est pas important sur le papier de constatation pour une mise en garde vu?

Ps: Je l'ai senti hésitant dans ces réponse quand je lui ai demandé pourquoi je dois revenir si se n'est pas important.